

# Domaine de Chantageasse

3 Chantageasse ~ 17400 ~ Asnières la Giraud ~ France

www.chantageasse.com ~ info@chantageasse.com ~ 0033-(0)5.46.59.17.15

No. SIRET 502368624 00016 RCS Saintes - Code APE 5520Z - No. TVA intracommunautaire FR06502368624

## Les Conditions Générales de Location

### Réservation

Les réservations peuvent être faites par téléphone, par courriel ou Internet. Vous recevrez une confirmation / facture par email.

### Somme

La facture doit mentionner le montant TTC du loyer comme convenu au moment de la réservation. Si Domaine de Chantageasse (ci-après « nous » / « on ») décide des augmentations ou des réductions des prix après réception de l'acompte de votre facture, alors ils ne seront pas applicables à votre réservation. Dans ce cas on ne donnera pas des frais supplémentaires ou des remboursements mais maintiendra le prix déjà convenu.

### Paiement

La réservation ne sera effective qu'à la réception de l'acompte de 50% du loyer dans 1 semaine après la réservation, par virement bancaire soit sur place par carte bancaire (+1,75% commission) ou espèces. Paiement de l'acompte constitue l'acceptation de l'ensemble des conditions générales du Domaine. Si l'acompte n'est pas payé dans ce délai, on se réserve le droit d'annuler la réservation. Le solde sera à régler d'au moins 6 semaines avant l'arrivée par virement bancaire soit sur place par carte bancaire ou espèces. Si la réservation est faite dans les 6 semaines avant l'arrivée, la totalité du loyer est à régler dans 1 semaine après la réservation.

Les chèques sont acceptés **que** pour le dépôt de garantie.

### Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de 50 € par chambre, 100 € par gîte et 200 € pour La Pie s'appliquent.

Payable par carte bancaire (+1,75% commission), chèque ou espèces.

Le dépôt de garantie vous sera retourné, si aucun dégât n'est constaté. Nous rembourserons le dépôt dans la semaine qui suivra la vérification du logement sur la carte utilisée soit par virement sur les coordonnées bancaire que vous avez fourni.

En cas de dommages ou détériorations, on se réserve le droit de vous facturer les frais engagés.

### Chiens

Les chiens ne sont pas acceptés.

### Utilisation Général

La facture indique avec combien de personnes vous restez chez nous. Ce nombre ne peut pas être dépassé sans notre connaissance. Informez-nous à l'avance si vous avez des personnes supplémentaires pour dormir soit des personnes qui veulent utiliser nos installations pour la journée. Il y a un supplément de 10 € pour les clients d'un jour.

Le client s'engage à utiliser la salle, la cuisine et les matériaux loués conformément à leur destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse les détériorer. Le client donneur d'ordre certifie être apte à utiliser les matériels loués, lui-même ou par l'intermédiaire de personnes habilitées dûment qualifiées. Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée aux matériaux loués.

Pendant toute la durée de mise à disposition, le client donneur d'ordre est tenu d'assurer l'entretien des espaces et matériaux loués et de les protéger contre toute dégradation : vandalisme, vol, surcharge, intempéries, vent, pluie, neige, gel...

Il n'est pas permis de fumer à l'intérieur.

## Installations extérieures

Pendant votre séjour, vous êtes responsable de l'utilisation normale des jouets / équipements de jeu / piscine par toutes les personnes séjournant chez vous. Les installations extérieures, y compris la piscine sont des espaces communs qu'on laisse rangés et propre après de partir, par respect pour les autres clients ; nettoyer les jouets après avoir joué, ranger / emmener nourriture / déchets / affaires au départ de la piscine, ramener la vaisselle / affaires au logement, déposer les mégots dans un cendrier.

Prendre en compte les autres clients lors du stationnement.

## Ménage fin de séjour

Au moment du départ vous devez laisser votre logement bien rangé et "balai propre". Cela signifie ; la cuisine complètement éloigné de tous aliments, la cuisine et les équipements nettoyés, tout la vaisselle propre et rangé dans les placards, la salle de bain et les toilettes nettoyées et les déchets et verre débarrassé dans les poubelles correspondantes. Le ménage du logement est pris en charge par nous. Si le logement nécessite plus que le nettoyage habituel, nous en déduisons les frais de la caution.

## Force Majeure et annulation par Domaine de Chantageasse

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant à notre contrôle, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de notre obligation. Considéré comme cas de force majeure mais sans s'y limiter : grèves, incendies, interruptions de travail, panne de machines, pénurie de matières premières, défaillance des fournisseurs, stagnation des approvisionnements, difficultés de transport.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations.

## Annulation par le locataire

Vous vous réservez le droit de dissoudre l'accord en tout temps en reconnaissant les conditions d'annulation suivantes :

- \* En cas d'annulation jusqu'à 6 semaines avant l'arrivée : 50% du montant total du loyer
- \* En cas d'annulation jusqu'à 4 semaines avant l'arrivée : 75% du montant total du loyer
- \* En cas d'annulation dans les 4 semaines avant l'arrivée : le montant total du loyer

Nous rembourserons plus/tout si le logement aura reloué moins un coût d'administration de 30€.

Nous vous référons à votre propre assurance annulation voyage.

## Annulation en raison du Covid

Nous adaptons notre politique aux directives actuelles du Gouvernement.

Vous pouvez trouver les directives sur le site de web concerné.

Uniquement en cas d'interdiction de voyager vers Domaine de Chantageasse en raison du covid, émise avant votre départ et pour la période que vous avez réservé, nous annulerons votre séjour et nous rembourserons l'argent déjà payé.

Si vous annulez soit interrompez votre séjour vous-même parce que vous ne pouvez soit voulez plus voyager en raison du covid, nos conditions générales d'annulation s'appliquent. Nous rembourserons plus/tout si le logement aura reloué moins un coût d'administration de 30€. Nous vous référons à votre propre assurance annulation voyage.

On vous recommande de souscrire une assurance annulation voyage.

En vertu de la loi française, vous êtes responsable de tout dommage ou toute perte survenant sur la propriété ou son contenu au cours de votre occupation des lieux. Domaine de Chantageasse ne sera pas responsable de tout accident, dommage, perte survenant à vous-même ou à toute personne sur les lieux de la propriété.